



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

**ARRETE N° 2021 - 25**  
**LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE**  
**DE TECHNICIEN TERRITORIAL**  
**AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2021**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du CANTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 39 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°83.634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu la réunion en date du 16 mars 2021, de la commission chargée d'examiner les dossiers de candidature à la promotion interne d'accès au grade de technicien territorial,

**ARRETE=**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : A compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, est inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien, au titre de la promotion interne, l'agent suivant :

- Mr GAY Vincent

**ARTICLE 2** : La durée de validité de cette liste est fixée à **deux ans**. Cependant l'inscription du lauréat est renouvelable une fois, sous réserve qu'il fasse connaître au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du CANTAL, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur la liste.

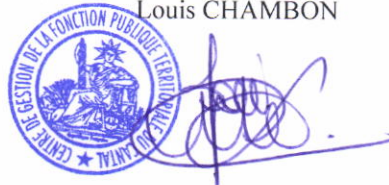
**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mr le Préfet du CANTAL.
- à l'intéressé.

Fait à AURILLAC, le 16 mars 2021

Le Président,

Louis CHAMBON



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand soit par voie postale : 6 cours Sablon CS 90129 63033 Clermont Ferrand cedex 1 ou bien par voie électronique sur le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Rappel** : Attention, certains statuts particuliers assujettissent les promotions internes à une formation obligatoire avant et après titularisation.

## Centre de Gestion du CANTAL

---

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** mercredi 17 mars 2021 17:10  
**À:** s2low@www.bl-echanges-securises.fr; cdg15@cdg15.fr; backuptdt@berger-levrault.fr  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--PREF015-281500033-20210317-17008.xml; 015-281500033-20210316-2021\_25\_A-AR-1-2\_17731.xml



## Accusé de réception

### Acte reçu par: Préfecture du Cantal

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2021-03-17(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Cantal

N° de SIREN: 281500033

Numéro Acte de la collectivité locale: 2021\_25\_A

Objet acte: Arrêté portant liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne 2021

Nature de l'acte: Actes réglementaires

Matière: 4.1-Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant Acte: 015-281500033-20210316-2021\_25\_A-AR